

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE CHALIFERT
17/39**

Département de la Seine-et-Marne, arrondissement de Torcy, canton de Lagny sur Marne

Séance du 30 Juin 2017

Nombre de membres :

- afférents au Conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 23 Juin 2017

Date d'affichage : 23 Juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le trente juin à vingt heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. SIMON.

Étaient présents : MM. SIMON, BLAISON, Mme LOPES, M. DELBECQ, Mmes LENOIR, DEMIAUDE, M. VOISIN, Mmes SORRENTINO, CORNEVIN, M. WATREMEZ.

Étaient Absents Excusés : MM. TRAEGER (pouvoir à M. SIMON), LOSA, OLIVIER, Mmes DAST, NOEL.

Secrétaire de séance : M. BLAISON Jean-Charles

P.A.D.D

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'Urbanisme, et ses articles L.151-1 et suivants

Vu l'article L.153-12 du code de l'urbanisme qui stipule « Un débat a lieu au sein [...] du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables... ».

Entendu M. le maire expliquer que l'urbanisation de la commune entrainera l'obligation d'avoir des logements sociaux à hauteur de 25% comme le stipule la loi SRU. Que la discussion actuelle privilégierait ces habitations vers le chemin de la Haillette mais que le nombre prévu de logements ne suffirait pas à atteindre le quota.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE qu'un débat a bien eu lieu au sein du conseil municipal conformément aux dispositions de l'article L.153-12 du code de l'Urbanisme



Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Chalifert, le 05 Juillet 2017

Le Maire
Laurent SIMON

